

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Patricia VERGNAUD, , M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Isabelle LACREUSE

Date de la convocation : 03/09/2025

Mme Patricia VERGNAUD est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-09/04

OBJET : MEDIATHEQUE – CHARTE DES BENEVOLES

Madame Jacqueline BLAIN expose :

La médiathèque des Brouzils s'appuie sur l'engagement d'une équipe de bénévoles qui, aux côtés du responsable salarié, contribuent à faire vivre le service public de la lecture. Afin de reconnaître pleinement leur rôle et de clarifier les modalités de cette coopération, une charte des bénévoles a été rédigée.

Cette charte rappelle les principes fondateurs de l'action en médiathèque – égalité d'accès à la culture, respect de la diversité des opinions, accueil bienveillant de tous les publics – en cohérence avec la loi Robert de 2021 et le Manifeste de l'UNESCO. Elle définit les conditions d'engagement des bénévoles (missions, formation, durée, droits et devoirs), tout en précisant les engagements de la commune (accompagnement, conditions de travail, assurance, prise en charge des frais).

Au-delà d'un simple cadre, ce document vise à valoriser l'implication des bénévoles, à garantir une coopération équilibrée et à assurer la continuité et la qualité du service rendu aux habitants. Il constitue ainsi un outil de référence pour le bon fonctionnement de la médiathèque et l'épanouissement de celles et ceux qui s'y investissent.

Cette charte est proposée à l'approbation du Conseil Municipal.

Entendu la lecture de Mme BLAIN,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'approuver la charte présentée telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Patricia VERGNAUD

Le Maire
Emilie DUPREY

